

1. *Débitrice:* **Ikotech Sàrl**, Rue de Granges 4, **2504 Biel/Bienne**

2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 22.11.2007 jusqu'au 12.12.2007

3. *Délai pour contester l'inventaire:* 22.11.2007 jusqu'au 02.12.2007

4. *Remarques:* Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que cette dernière renonce à introduire.

Dans la mesure où, pendant le délai de dépôt de l'inventaire, la majorité des créanciers ne s'y oppose pas, la décision de renoncer à exercer des actions en responsabilité sera reconnue.

Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Konkursamt Berner Jura-Seeland, Dienststelle Seeland
2501 Biel/Bienne

(00266959)